



# Autour de Nous

## SPECTACLES JEUNE PUBLIC



### SPECTACLE BILINGUE «TRÀPP, TRÀPP, DE HÀNS TRAPPET»

**Mercredi 18 décembre 2019 • de 15h à 16h**  
Médiathèque de la Vallée de Munster  
1 cour de l'Abbaye • 68140 Munster

Contes de Noël et d'hiver, sur les traces du Hàns Tràpp.  
Spectacle bilingue alsacien-français pour un public  
dialectophone et non-dialectophone.  
Par Sonia Riehl

Avec l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) et l'association «A Livre Ouvert».

Spectacle bilingue • dès 5 ans / 1h  
limité à 15 personnes  
Inscriptions obligatoires • 03 89 77 24 43  
ou accueil@mediatheque-vallee-munster.fr



### TITI TOMBE, TITI TOMBE PAS Cirque // Cie Pascal Rousseau Mardi 25 février • 10h430 à partir de 3 ans • 45 min Espace culturel Saint-Grégoire

Titi, son truc à lui c'est l'équilibre ! Mais Nana, un clown curieux et libre, vient chambouler son organisation rigoureuse et presque stable. Vont-ils trouver le bon équilibre en mêlant une bonne dose d'humour et une touche de poésie ?

Plus d'infos sur le site de la CCVM [www.cc-vallee-munster.fr](http://www.cc-vallee-munster.fr) rubrique Culture-Sports-Loisirs

### SOIRÉE PARENTS : VIVRE EN FAMILLE RECOMPOSÉE Mercredi 5 février 2020 à La Pépinière, de 19h30 à 21h30

Florence RICHARD, psychologue clinicienne, intervient sur ce thème : comment se positionner ? Comment trouver sa juste place ? Comment composer avec l'enfant de l'autre ?

Entrée libre, renseignements au 03 89 77 92 35  
ou par mail [ram-munster@wanadoo.fr](mailto:ram-munster@wanadoo.fr)

LE RAM EST FERMÉ DU 23 DÉCEMBRE 2019  
AU 5 JANVIER 2020.



Relais Assistantes Maternelles et Parents  
de la Vallée de Munster  
« La Colline de Sable »

1 Sandbuckel • 68140 Munster  
Tél. : 03 89 77 92 35 • Fax : 03 89 77 91 22  
E-mail : [ram-munster@wanadoo.fr](mailto:ram-munster@wanadoo.fr)

PERMANENCES : Mardi : 14 h - 18 h / Mercredi : 10 h - 12 h  
Vendredi : 13h30 - 15h30 et sur rendez-vous

Le Relais est un service financé par :



ÔRédaction : Sandrine Cashin • Infographie : Christelle Dick  
Impression : par nos soins • Imprimé en 160 exemplaires

# Le billet du RAM

## EDITO

Les frimas de l'hiver sont là, à la porte...

Ne restons pas sur le seuil et entrons, préparons Noël avec les enfants à l'intérieur : déco maison et bricolages, petits gâteaux et calendrier de l'Avent, chansons et lumières...

Nous vous proposons de nous retrouver en soirée de façon conviviale durant une séance « d'art floral » pour participer ensemble à la création de cette ambiance de Noël, au tout début du mois de décembre.

Et en janvier, nous avons le plaisir de vous inviter à assister à un spectacle spécialement dédié aux tout-petits, interprété par Marie Brignone, conteuse alsacienne. Exceptionnellement, il se tiendra un LUNDI matin. Il est également ouvert aux parents, un flyer spécial est joint à ce numéro pour que vous puissiez les informer. Pensez à vous inscrire !

Nous vous souhaitons de belles fêtes,

Cordialement,

**Sandrine Cashin**  
Responsable RAM



## PÊCHEUR DE COULEUR MARIE BRIGNONE

Conteuse, auteur, orthophoniste

nous emmène en balade dans les comptines  
du monde avec  
« Pêcheur de Couleur »  
et d'autres histoires et jeux de doigts

Avec des instruments du monde entier  
et de petites marionnettes en théâtre d'objets

Venez en voyage avec nous...

**Lundi 13 janvier 2020**  
à 9h, 9h45 ou 10h30  
La Pépinière • Munster (4 rue F. Hartmann)

Bulletin d'inscription ci-joint, à renvoyer pour le 7 janvier au plus tard.





# A vos Agendas...



## RÉUNIONS

entre assistantes maternelles

**Lundi 13 janvier, 20 heures**

à **Munster**

(La Pépinière, 4 rue F. Hartmann)

## ATELIER CULINAIRE

**Mardi 11 février  
à 19h30 au RAM**

Découvrir de nouvelles recettes de saison ?  
Apprendre de nouveaux tours de main ?  
Renouveler vos menus quotidiens ?

C'est par ici : inscrivez-vous pour participer avec vos collègues au prochain atelier culinaire, toujours animé par Sophie RAEHM !

Attention, nombre de places limité.

Bulletin d'inscription ci-joint à retourner pour le 20 janvier.

## BIENVENUE

**Mme LAUFENBURGER  
Christelle,**  
nouvelle assistante maternelle  
agrée à la MAM d'Hohrod

**Mme JURGENSEN  
Myriam,**  
nouvelle assistante maternelle  
agrée à Munster

## ART FLORAL

**Lundi 2 décembre  
à 19h45  
à La Pépinière**

Rendez-vous pour confectionner un sapin de Noël mural grâce aux explications de Geneviève Husser. Le matériel à fournir sera précisé aux personnes inscrites.



## LE STAGE DE FORMATION CONTINUE

PRÉPARATION DU CERTIFICAT

«SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL» (SST)

dans le cadre de la prise en charge d'enfants, initialement prévu en Novembre 2019, est reporté au début de l'année 2020.

Deux sessions sont organisées (s'il y a au minimum 7 personnes par stage) :

- l'une SUR le temps de travail, le jeudi 30 et le vendredi 31 janvier
- l'autre HORS temps de travail, les samedis 25 janvier et 1<sup>er</sup> février.

Les horaires sont les suivants : 8h30-12h et 13h-16h30

# Activités & Bricolages

## CARTE SAPIN DE NOËL A LACER

VOUS AVEZ BESOIN DE :

- pelotes de laine verte
- pompons pailletés
- pince perforatrice
- carton ondulé
- papier cartonné métallisé
- papier bristol blanc
- formes en mousse adhésives Noël
- colle forte

ETAPES :

- Sur une feuille soit ondulée soit cartonnée métallisée tracer un cercle de 19 cm de diamètre puis un triangle d'environ 10 cm de large et 10 de hauteur.
- Faire la même chose sur le papier blanc (et mettre de côté pour la fin)
- Découper le triangle et faire des trous à l'aide de la pince perforatrice de chaque côté du triangle, espacés de 1 cm entre chaque trou et à 0,5 cm du bord environ.
- Passer le fil d'un côté et de l'autre, puis en bas passer l'un dans l'autre.
- Découper le tronc dans le papier différent, soit ondulé soit métallisé. Coller les pompons et l'étoile comme bon vous semble !
- Coller le cercle blanc au dos, et écrire un petit message pour Noël !





# Le Coin Détente

## Jouer...

Voici trois jeux abordables par les joueurs en herbe sélectionnés par la **ludothèque Ludomino de Munster (4 rue Frédéric Hartmann, à côté de la gare).**

Venez les emprunter ou jouer sur place!

(Conditions : cotisation annuelle de 5 € pour les assistantes maternelles en activité, à laquelle on ajoute 1 € par jeu emprunté pour une durée de 15 jours).

Contact : **Caroline Dietrich au 03 89 77 99 33**  
ou [ludomino68@orange.fr](mailto:ludomino68@orange.fr).

### MA PREMIÈRE PÊCHE

Deviens le plus adroit des pêcheurs ! Les habitants de la mer se promènent joyeusement dans les fonds marins où ils trouvent toutes sortes de choses intéressantes. Après avoir lancé le dé, les enfants doivent pêcher un poisson de la couleur correspondant à celle du dé. Si l'enfant réussit, il prend un jouet en récompense et le pose dans la découpe correspondante de sa planchette. Qui sera le meilleur pêcheur et récupérera en premier les cinq jouets ?

Dans le jeu libre, les enfants découvrent la canne à pêche, la mer et ses habitants auxquels ils donnent vie grâce à leur imagination.

Le jeu à règles familiarise les enfants avec leurs premières règles de jeu qu'ils apprennent à appliquer. Les règles sont décrites de manière à emmener les enfants dans le monde du jeu de rôle et à les aider à mieux comprendre les instructions pour pouvoir les mettre en pratique. La pêche en elle-même stimule notamment la coordination main-œil et renforce la capacité de concentration.

de 1 à 4 joueurs • à partir de 2 ans.



### ABELLA L'ABEILLE

Dans les prés recouverts de fleurs multicolores, Abella l'abeille voltige de fleur en fleur. Comme toute bonne abeille, elle butine plein de nectar pour l'amener à la ruche. C'est là, que ses amies abeilles le transformeront en délicieux miel bien sucré. Qui aidera Abella l'abeille à fabriquer autant de miel qu'il faut pour remplir tout le pot de miel ?

de 1 à 4 joueurs • à partir de 2 ans.

Jeu coopératif.



### VITE VITE PETIT PINGOUIN

Les mamans pingouins habitent sur une île avec leurs bébés. Pour se régaler des délicieux poissons qui constituent leur repas, il faut cependant traverser le bras de mer pour atteindre une autre île.

Mais, les petits pingouins ne savent pas encore nager ! Heureusement, il y a suffisamment de rochers, de troncs d'arbre et de planches flottant sur l'eau pour leur permettre d'atteindre les poissons. Qui arrivera le plus vite à terre avec son couple de pingouins et récupérera les deux délicieux poissons ?

de 1 à 3 joueurs • à partir de 2 ans.



Pour vos fêtes de famille : venez louer  
des grands jeux pour seulement 2€ par jour !

## Lire ...



Sélection proposée par **Maïté FROMANT**

Référente animations jeunesse

Médiathèque de la Vallée de Munster

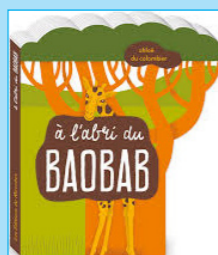
1 Cour de l'Abbaye • 68140 MUNSTER

[www.mediathèque-vallee-munster.fr](http://www.mediathèque-vallee-munster.fr)

### A L'ABRI DU BAOBAB

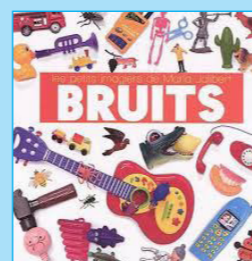
Chloé du Colombier

Sous cet arbre majestueux d'Afrique, les animaux de la savane se réunissent. Les uns mangent, certains se reposent, d'autres racontent des histoires...



### LES PETITS IMAGIERS DE MARIA JALIBERT, BRUITS :

Animaux, véhicules, objets, tous possèdent des sons bien à eux. Vroum ! En voiture pour les découvrir !



### LA GRANDE ÉCHELLE

Ramadier et Bourgeau

Un incendie s'est déclaré ! Pin-Pon, Vite ! Eteins les flammes et déplie la grande échelle pour sauver les animaux.



# Actus Métiers

## MAJORATIONS DU COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE (CMG)

Le décret 2019-1103 du 30 octobre 2019 met en application :

- La majoration de 30% du CMG pour les familles ayant un enfant ouvrant droit à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé pour les gardes réalisées à partir du 1er Novembre 2019 ;
- La prolongation du montant à taux plein du CMG pour les familles dont l'enfant a atteint l'âge de 3 ans entre les mois de janvier et août d'une année civile, pour les gardes réalisées à partir du 1er janvier 2020.

## LE DROIT À L'ASSURANCE CHÔMAGE

Un nouveau règlement d'assurance chômage est mis en œuvre et de nouvelles règles durcissent les conditions d'accès à l'indemnisation pour les salariés dont le contrat de travail est rompu à compter du 1er novembre 2019. De nouvelles règles de calcul du montant et de la durée de l'indemnisation au titre de l'assurance chômage entreront en vigueur pour les salariés privés d'emploi à compter du 1er avril 2020.



pôle emploi

Autres points :

- Démission et obligation vaccinale : au 1er novembre 2019 : la démission d'une assistante maternelle qui fait suite au refus de l'employeur de faire vacciner son enfant est considérée comme légitime et ouvre droit au bénéfice de l'indemnisation si les conditions d'ouverture de droits sont respectées.
- Démission et projet professionnel : au 1er novembre 2019 : l'indemnisation est ouverte aux démissionnaires justifiant d'une durée d'affiliation spécifique équivalant à 1300 jours travaillés au cours des soixante mois qui précèdent la fin du contrat de travail et poursuivant « un projet professionnel dont le caractère réel et sérieux [...] est attesté par la commission paritaire interprofessionnelle régionale ».

café Accompagnement : au 1er janvier 2020 :

- Les demandeurs d'emploi qui le souhaitent auront droit, dans les quatre premières semaines qui suivent leur inscription à Pôle emploi, à deux demi-journées d'accompagnement intensif avec Pôle emploi.
- Les demandeurs d'emploi en situation de cumul ou d'alternance prolongés entre emploi et chômage (travailleurs précaires) bénéficieront d'un accompagnement dédié.
- Les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable, mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences, pourront bénéficier d'une formation sur mesure correspondant à la proposition.

Dossier « Le droit à l'assurance chômage » paru dans L'Assmat n° 179, oct/nov 2019.  
Empruntable au Ram.

## CONCILIER VIE FAMILIALE

**Il n'est pas toujours facile de travailler à son domicile et d'harmoniser sa vie professionnelle et sa vie personnelle. Un équilibre est à trouver entre des conditions d'accueil de qualité et la vie de famille avec ses habitudes, ses rituels.**

L'envie d'un autre rythme de vie, plus en adéquation avec le rythme de ses propres enfants, le choix d'être plus présente à la maison pour sa famille... En début de formation, les assistantes maternelles exposent souvent ce motif comme faisant partie de leur motivation, de leur choix de réorientation professionnelle. Cet aspect du métier d'assistante maternelle est idéalisé. Lors du deuxième module de formation nombreuses sont celles qui évoquent leurs difficultés à retrouver un équilibre. Des aménagements et réaménagements sont sans cesse à trouver, à inventer pour qu'une harmonie voie le jour entre vie professionnelle et personnelle.

### IMPÉRATIFS INDISPENSABLES

#### Penser l'organisation en amont

[...] Les horaires sont parfois un frein pour la vie de famille. Finir tard le soir, ou commencer tôt le matin peut être difficile à gérer. Il est donc judicieux de réfléchir aux concessions, aux compromis à faire entre vie de famille et vie professionnelle. Cette réflexion doit avoir lieu avant d'accepter un contrat avec une organisation qui met en péril l'équilibre familial. Penser aux alternatives possibles : l'autre parent, l'entraide entre parents d'élèves, la garderie, l'étude... Si aucune solution ne convient, il est temps de repenser à l'organisation, de modifier les conditions d'accueil, voire de changer de projet professionnel.

« Accueillant les premiers enfants tôt le matin, je déposais ma fille vers 7h30 chez une voisine qui l'emmenait ensuite à l'école. J'ai opté pour la garderie du soir à l'école pour ne pas réveiller les enfants de la sieste et ne pas perturber leur rythme. J'accueillais également un enfant dont les parents travaillaient tard le soir. Je pense que cela avait un impact trop important sur ma vie de famille. Je voulais être plus présente pour ma fille mais ça a été le contraire. C'est en partie pour cela que j'ai cessé mon activité. »

Jessica

#### Différencier objets, espaces et moments

##### Les objets

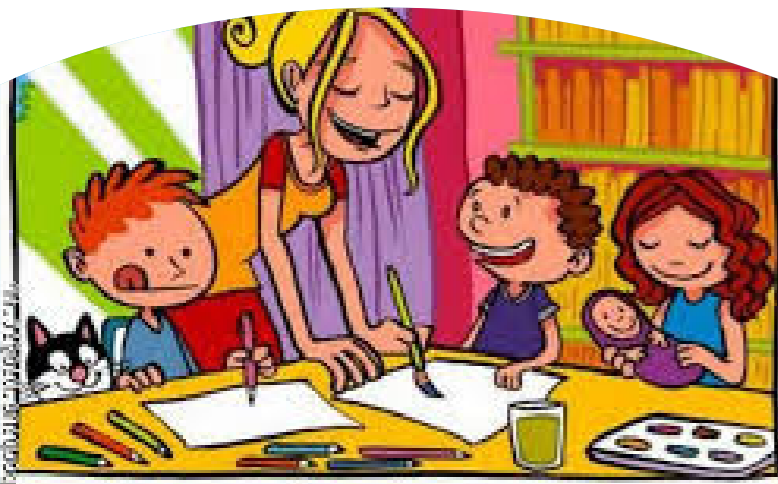
Les jouets sont un enjeu majeur qui peuvent devenir source de jalousie, de rivalité. Pour limiter les conflits, il est important de séparer, de différencier : réfléchir avec son enfant aux jouets qui pourront être mis en commun avec les enfants gardés et les jouets qui n'appartiennent qu'à lui et qu'il pourra garder dans sa chambre. Quand l'enfant est trop petit pour faire cet exercice de séparation, il est judicieux de le faire à sa place.

##### Les espaces

La chambre de l'enfant de l'assistante maternelle doit rester son refuge, son espace avec la possibilité de s'isoler s'il le souhaite, de conserver bien précieusement ses jeux et son intimité. Si elle sert pour la sieste des enfants accueillis, il est important qu'elle ne serve qu'à cet effet, et ne devienne pas un lieu de jeu pour tous. Cela pourrait être vécu comme une intrusion.

##### Les moments

Il y a également un temps pour tout. Les moments « privilégiés » peuvent avoir lieu en dehors du temps d'accueil des enfants.



## ET VIE PROFESSIONNELLE

#### Respecter les places de chacun

L'enfant de l'assistante maternelle, en devenant plus grand que les enfants accueillis, veut souvent aider sa mère dans son travail, en surveillant les enfants, en s'occupant d'eux. Pourquoi l'enfant fait-il cela ? Pour imiter, par exemple. Au même titre qu'un aîné imite ses parents auprès de ses cadets, l'enfant tire ici profit de sa situation d'aîné en imitant l'adulte. Il acquiert de nouvelles responsabilités et de la maturité. L'enfant peut aider sa mère pour trouver sa place au sein du petit groupe d'enfants accueillis en s'attribuant alors une fonction (assister sa mère), des missions (jouer, surveiller, gronder si nécessaire). Même devenu adolescent, il ne peut se substituer à la professionnelle, même pour quelques instants. [...] Il est important de signifier à l'enfant qui vous aide dans votre travail qu'il n'a aucune obligation de le faire ; votre profession est un choix réfléchi, assumé, vous n'avez pas besoin de son aide. En revanche, vous pouvez lui dire que vous êtes ravie qu'il passe du temps avec vous, qu'il joue avec les enfants, qu'il s'entend bien avec eux. S'il souhaite vous aider (dans la limite du raisonnable), vous acceptez son aide, sa présence ; aide qu'il peut à tout moment suspendre pour aller jouer, s'amuser. Attention donc au glissement de place ! Il représente une alerte pour la professionnelle qui signifie pour son ou ses enfants que les places de chacun ne sont pas claires ! Pour résumer, chacun sa place. Un enfant reste un enfant.

#### QUELLES BONNES PRATIQUES ADOPTER ?

Les pratiques sont différentes en fonction de l'âge de l'enfant de l'assistante maternelle.

##### Le tout-petit

Quand l'enfant de l'assistante maternelle a le même âge (ou presque) que les enfants accueillis, il intègre ce groupe d'enfants. Un lien unira ces enfants, en dehors des liens du sang. Tout cela est difficile à comprendre et à intégrer pour un enfant de moins de trois ans. Cette confusion s'exprime souvent dans la nomination. L'enfant a besoin de temps pour intégrer cette différence de statut (assistante maternelle / mère). [...] Malgré cette confusion, la professionnelle doit s'efforcer de ne pas faire de différence entre les enfants. Les enfants ont les mêmes droits, les mêmes règles, la même attention. Cette attitude positive pour l'enfant renforce son besoin de sécurité affective et lui donne un cadre stable et rassurant dans lequel il évolue et grandit.

« Une petite fille que je garde a commencé à m'appeler maman vers deux ans par imitation de mon fils à peine plus âgé qu'elle. Je lui ai donc expliqué que je n'étais pas sa maman, mais son assistante maternelle, que je suis la maman d'Oscar et qu'il m'appelle maman. Je lui explique qu'elle a une maman et qu'elle peut m'appeler « nounou » ; les autres enfants m'appellent comme ça ! Cette situation n'a heureusement pas duré très longtemps ; je sentais la maman de cette enfant attristée malgré mes tentatives d'expliquer que cette situation était fréquente et ne signifie pas un manque d'attachement vis-à-vis de sa mère. »

Caroline

##### A partir de 6/7 ans

A cet âge, l'assistante maternelle doit favoriser l'autonomie et développer la confiance de son propre enfant. En grandissant, ce dernier comprend que sa mère travaille à la maison, mais qu'elle n'est pas disponible pour lui de la même façon. Il développe de l'autonomie : faire ses devoirs seul, prendre sa douche, jouer, s'amuser seul ou avec ses frères ou sœurs. Il s'émancipe et grandit ; c'est positif et cela doit être valorisé par ses parents qui ont confiance en lui.

##### A l'adolescence

Il est important de garder le dialogue en cas de conflit, de difficulté relationnelle afin que l'adolescent ne s'isole pas et garde un interlocuteur avec qui échanger. [...]

« Vers 13/14 ans, mon fils m'a reproché de plus m'occuper des enfants des autres que de sa sœur et lui. J'ai été très blessée par ce reproche. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait de la petite partie visible de sa crise d'adolescence. Nous en avons discuté quand il était plus ouvert au dialogue et moins agressif à ce sujet. »

Fabienne